



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 JANVIER 2024**

**Délibération N° DEL08/2024**

**Délibération rectificative  
Relative au Budget Primitif du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 janvier 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaients présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY.

Etaients excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine LEHOUX, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Lors de la séance du 14 décembre 2023, des arrondis ont été proposés dans la présentation de la délibération n° 120/2023 portant sur le vote du Budget Primitif du budget principal du CCAS.

Or, les montants renseignés et notamment au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement doivent parfaitement correspondre aux montants de la section d'investissement.

Pour la section des dépenses de fonctionnement, il convient de corriger comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 011 : charges à caractère général	650 587 €	710 857,83 €
CHAPITRE 012 : charges de personnels	1 250 479 €	1 344 556,44 €
CHAPITRE 65 : charges de gestion courante	344 153 €	377 917 €
CHAPITRE 68 : dotations aux amortissements	3 763 €	3 763 €
CHAPITRE 042 : oper ord transfert entre section	42 719 €	43 331,59 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 291 701 €</b>	<b>2 480 425,86 €</b>

Pour les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 70 : produits des services	351 696 €	378 010 €
CHAPITRE 74 : Subventions	1 879 570 €	2 050 290 €
CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion de courante (loyers msp)	60 000 €	51 690 €
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	435 €	435,86 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 291 701 €</b>	<b>2 480 425,86 €</b>

Les montants pour la section d'investissement ne sont pas corrigés :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	435,86 €	435,86 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	42 283,23 €	42 895,73 €
<b>Total dépenses</b>	<b>42 719,09 €</b>	<b>43 331,59 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	42 719,09 €	43 331,59 €
<b>Total recettes</b>	<b>42 719,09 €</b>	<b>43 331,59 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération rectificative.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité

**Adopte** la délibération rectificative relative au Budget Primitif du Budget Principal du Centre Communale d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour Le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président  
Du Centre Communale d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux

Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le

24 JAN 2024

25 JAN. 2024